


| | | |
|---|--|--|
| REPUBLIQUE FRANÇAISE DEPARTEMENT DES YVELINES | C.C.A.S. DE LA CELLE SAINT-CLOUD | La Celle Saint-Cloud  |
| CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S. | | Délibération n° DEL 26-20 Du 24 juin 2026 |
| L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre juin, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqués à domicile le 17 juin 2026, se sont réunis dans le salon de la résidence Renaissance, sous la présidence de Monsieur Richard LEJEUNE, Président du Centre Communal d'Action Sociale. | | |
| EN EXERCICE : 13 PRESENTS : 9 POUVOIRS : 2 VOTANTS : 11 | POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0 | |
| <p>PRESENTS</p> <p>Monsieur Richard LEJEUNE, Maire et Président du C.C.A.S.</p> <p>Madame Anne CHAPELET, Maire Adjoint</p> <p>Monsieur Mohamed KASMI, Maire Adjoint</p> <p><i>Mesdames et Monsieur les Conseillers municipaux :</i></p> <p>Madame Mahaba AL QAWACHI, Madame Danielle RAVILLION</p> <p><i>Mesdames et Messieurs les Membres associatifs :</i></p> <p>Madame Christine BOREL, Madame Françoise CACLIN, Madame Abir SAMMOURI, Monsieur Alain ROZANSKI</p> <p>ABSENTS</p> <p>Monsieur Adrien BONIN, Madame Dominique PAGES, Madame Isabelle TANGISINA, Monsieur Philippe POUDOU</p> <p>PROCURATIONS</p> <p>Monsieur Adrien BONIN à Madame Mahaba AL QAHWACHI</p> <p>Monsieur Philippe POUDOU à Monsieur Mohamed KASMI</p> | | |
| Objet : RENEUVELLEMENT DE L'ADHESION AU DISPOSITIF DEPARTEMENTAL DE TELEASSISTANCE | | |
| <p><i>Le Conseil d'Administration du C.C.A.S.,</i></p> <p>Vu le Code Général des Collectivités Territoriale s,</p> <p>Vu le dispositif départemental de téléassistance existant, mis en place par l'Agence Autonome pour le compte du Conseil départemental des Yvelines dans le cadre de sa politique de maintien à domicile des personnes âgées et des personnes en situation de handicap,</p> <p>Vu le courrier du 17 avril 2026 de l'Agence Autonome concernant le marché de téléassistance avec la société VITARIS qui est renouvelé au 1^{er} juillet 2026,</p> | | |

Après en avoir délibéré


À l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide d'adhérer au dispositif départemental de téléassistance pour la période 2026-2029,

Autorise par conséquent la Vice-Présidente du C.C.A.S. à signer la convention entre le CCAS, l'Agence AutonomY et la société attributaire du nouveau marché passé par l'Agence AutonomY pour la gestion du dispositif départemental de téléassistance.

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.

Pour extrait conforme au Registre
Le Président du C.C.A.S.



Richard LEJEUNE

Maire



Vice-Président de Versailles Grand Parc

Accusé de réception en Préfecture

078-267800480-20260624-DEL26-20-DE

Date de transmission : 01/07/2026

Date de réception en Préfecture : 01/07/2026

Date de publication : 02/07/2026